

Compte-rendu

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 09 mars 2021

Le mardi 09 mars 2021 à 19h08, les membres du Conseil Municipal de Sucé-sur-Erdre se sont réunis en Mairie, Salle du Conseil, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du mercredi 03 mars 2021, et sous sa présidence.

Présents :

ROGER Jean-Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, LECUREUIL Pierre (en distanciel), COSNARD Valérie, LE MÉTAYER Julien, COUFFY-MORICE Marie-Laure, DOUSSET Arnaud, DELANNOY-CORBLIN Isabelle (en distanciel), GOUPIL Jean-Pierre, LEHMANN Caroline, BOURSIER Jean-Guy (en distanciel), ARBELET Marie, GAILLARD Anne-Marie, MOREAU Patrick, CASTERES Sylvie, HAUGUEL Bruno, JONDOT Marie-Isabelle, HEMON David (en distanciel), MEGRET Céline (en distanciel), DUJARDIN Philippe, ALLAIN Stéphanie (en distanciel), JACOB Christian, PASCAL Brigitte, CHEVALIER Christine, MOUSSET Franck, SOULARD Delphine, BERTIN Didier, CLEMENT Stéphanie

Absents : HENRY Jean-Yves

Assistante : Nadège PLANCHENAUT – Directrice Générale des Services

Secrétaire de séance : Julien LE MÉTAYER

Le quorum étant atteint (28 Conseillers présents), la séance est déclarée ouverte à 19h08.

Monsieur Julien LE MÉTAYER est désigné à l'unanimité (28 voix pour) comme Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du mardi 26 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité (28 voix pour).

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (28 voix pour).

L'ordre du jour est abordé comme suit :

PARTIE I

1. FINANCES

1.1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : PRESENTATION DU RAPPORT 2021

Rapporteur : Monsieur Arnaud DOUSSET

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la mise en œuvre d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) devant le Conseil Municipal. Le débat doit porter sur les orientations générales du budget et doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote de celui-ci.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit désormais qu'un rapport soit établi et précise son contenu :

- les orientations budgétaires dont les hypothèses de prévisions sont étayées en matière fiscale, de tarifications, de subventions et sur les relations financières avec les groupements de rattachement,
- les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions de dépenses et de recettes et les orientations en matière d'autorisations de programmes,
- les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette et le profil visé de l'encours pour la fin de l'exercice.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice budgétaire.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit être transmis au Représentant de l'Etat et être publié. Il doit, aussi, être transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), en l'occurrence la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) par une délibération spécifique de l'Assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote en application de l'article L. 2312-1 du CGCT.

Ainsi, par son vote, il est pris non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Monsieur le Maire débute cette présentation en rappelant le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le débat d'orientation budgétaire. C'est l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée, une année inédite aux effets humains et économiques dévastateurs. Il souligne la capacité de la Commune à faire face et à s'adapter pour se projeter sur 2021.

Monsieur Arnaud DOUSSET prend la parole pour rappeler le cadre règlementaire lié au débat d'orientation budgétaire.

Il souligne l'intérêt du document projeté en séance et également partagé sur le « Facebook live », qui synthétise le Rapport d'orientation budgétaire.

Il souligne tout d'abord le net ralentissement de l'économie mondiale (-17%). Les pouvoirs publics ont immédiatement réagi pour endiguer l'hémorragie (plan européen, maintien de taux, ...); mais également l'Etat français dont les actions (prêt garanti, chômage partiel pris en charge ...) sont autant d'éléments qui doivent être entretenus pour poursuivre les efforts, surveiller les zones à risques (entreprises à risques, difficultés de financement).

Les pays sont inégalement touchés par la crise : les plus touchés étant ceux qui ont le plus d'interactions sociales (tourisme, ...). On constate un recul de croissance jamais atteint depuis la 2^{nde} guerre mondiale. Les prévisions 2021, malgré la campagne de vaccination, permettent d'envisager une stabilisation, nonobstant de forts aléas.

Dans ce contexte, il indique que la Commune de Sucé-sur-Erdre maintient ses objectifs initiaux de maîtrise des dépenses et de non-augmentation des impôts notamment et entend, à travers le Rapport d'orientation budgétaire,

mettre en évidence une rétrospective chiffrée de l'année 2020 et les perspectives financières et politiques pour l'année 2021. Le développement de la mutualisation des moyens et des compétences, la diversification des recettes restent par ailleurs des outils dont devra user la Commune pour atteindre ses objectifs.

Il détaille l'impact de la crise COVID sur les dépenses de la Commune, avec la somme de 240 833€ de dépenses COVID :

- 9% en produits d'hygiène (désinfectant, gel, masques, ...)
- 5% en achat de matériel
- 32% en frais de personnel (garderie Multi-accueil, périscolaire ...)
- 43% en aides au secteur économique.

Si les dépenses de la Ville ont été fortement impactées par la crise, Monsieur DOUSSET souligne de surcroît que le poste des recettes a diminué (perte de recettes en Restauration scolaire, Multi-accueil, ...). Soit la somme de 360 232€ de recettes en moins, dont :

- 6% de Droits de place
- 77% de baisse des produits des services (restauration scolaire...), accentuant le déséquilibre des structures (forte chute de la fréquentation de services)
- 17% de loyers et location (salles communales)

Atténuant ces impacts négatifs, il faut souligner que certaines dépenses prévues n'ont pas eu lieu, telles que les dépenses liées aux fêtes et cérémonies, les frais de formation, les frais de transport collectif, ... (diminution de 166 K€ par rapport à 2019).

De même, si le produit des services a diminué entre 2019 et 2020, en revanche, les ressources fiscales ont été globalement maintenues.

L'épargne brute passe donc de 1 365 000€ à 943 000 € en 2020. La capacité d'autofinancement nette passe elle de 482 000€ à 82 000€. Le niveau de l'épargne reste néanmoins satisfaisant au regard du contexte (augmentation des dépenses, diminution des recettes).

Concernant l'investissement, le Pôle Culturel et la Médiathèque en 2017, puis des investissements conséquents en lien avec la transition énergétique (isolation de l'école René Descartes, chaufferie bio masse...) ont été des opérations lourdes du mandat précédant ; les dépenses d'investissement ont progressivement diminué depuis 2017. Le PPI 2021-2026 propose un investissement de l'ordre de 11 000 000€.

La capacité de désendettement est de 7.7 années en tenant compte de l'emprunt d'1M€ contracté en 2020 mais non mobilisé. Si celui-ci avait été contracté début 2021, la capacité de désendettement aurait été de 6.6 années.

Monsieur DOUSSET poursuit sur les perspectives 2021. Notamment, les recettes de fonctionnement se caractérisent par une hausse notable liée à des ventes de terrains, de véhicules, ... Les dépenses augmentent de manière sensible, notamment liées aux projets de Participation citoyenne qu'il faut accompagner par des professionnels.

Monsieur Patrick MOREAU prend alors la parole pour expliquer la part non négligeable des dépenses des personnels qui semblent a priori augmenter de manière paradoxalement forte. Il souligne qu'une part importante de cette augmentation a été subie du fait des décisions gouvernementales : le « glissement vieillesse technicité » (près de 61 000€ hors charge), l'attribution de la prime de précarité aux agents contractuels, mais aussi une volonté municipale de proposer une politique sociale aux agents (attribution de tickets restaurants, ...). Les créations de poste ne correspondent donc qu'à 25% (59 000€) de ces dépenses nouvelles (assistante sociale, police municipale, responsable Vie Locale).

Ces choix permettent aussi de répondre et de s'adapter aux besoins de la population (augmentation de la population de 10% face à l'augmentation de la masse salariale de 2% pour la période 2017-2020), mais aussi de rester concurrentiel face notamment à la Métropole voisine. Cette adaptation de la masse salariale arrive certes à une période difficile, mais reste indispensable, souligne Monsieur le Maire.

Enfin, Monsieur DOUSSET conclue sur le Plan Pluriannuel d'Investissement : l'ensemble des éléments détaillés sera transmis aux élus du Conseil Municipal, qui ne restent, jusqu'au vote du budget, que des orientations.

Monsieur Franck MOUSSET remercie Monsieur DOUSSET de sa présentation qui conduit au constat d'une bonne santé financière de la commune. Il tient toutefois à apporter plusieurs commentaires.

Il fait d'abord remarquer que le document présenté mentionne qu'il a été réalisé ces dernières années un programme d'investissement important. Les chiffres contenus dans le ROB contredisent ce commentaire puisque les investissements sont allés en décroissant ces dernières années. Arriver à une bonne situation budgétaire sans investir suffisamment n'est pas une bonne stratégie.

Ce constat le conduit à s'interroger sur les propos tenus par le Monsieur le Maire en commission des Finances selon lesquels la commune disposerait d'équipements permettant d'accueillir 10 000 habitants. Il lui apparait que cette affirmation ne repose sur aucune étude ou constat mis à disposition des élus, ce qui est fort regrettable dans la mesure où on constate une forte croissance de la population depuis plusieurs années (+ 9 % entre 2017 et 2019). Celle-ci nécessite forcément une « mise à niveau » des équipements communaux.

Il s'étonne de plus que la Municipalité ne fournisse aucun élément concernant la programmation d'investissement ces prochaines années. En l'absence de ces documents, le débat d'orientation budgétaire de ce jour se vide de sens.

En conclusion, il demande une étude globale sur la capacité des équipements municipaux à accueillir une population de 10 000 habitants et une présentation de la PPI que travaille la majorité municipale.

Monsieur le Maire confirme que son groupe majoritaire est animé par la volonté, depuis le mandat 2014-2020 et encore sous le mandat 2020-2026, de répondre aux attentes de la population :

- sur le plan scolaire : 10 classes à l'école maternelle publique, dont 7 seulement utilisées ; école élémentaire publique dont l'isolation thermique a été rénovée avec 3 classes reconstruites d'ici 2023 et un nouveau périscolaire. L'école primaire aura donc 17 classes ce qui en termes de dimensionnement convient aux projections de la municipalité ainsi qu'en terme de fonctionnement à l'équipe éducative ;
- sur le plan des loisirs, une extension et une rénovation du gymnase de la Papinière, construit en 1987 afin de permettre de répondre à la demande des clubs sportifs et des autres associations ; la maison des associations (ex. gare) sera également modernisée et transformée en tiers lieu et en espaces modulaires (espaces pour travailler à l'étage, polyvalence des espaces) ;
- sur le plan voirie et urbanisme, des études Mobilité et Urbaine ont été lancées pour se projeter au-delà de 2030, afin d'être attentif aux évolutions des déplacements des habitants ; là aussi, il s'agit bien de moderniser et d'adapter les voiries aux abords des écoles (amélioration, sécurisation des déplacements vélo notamment sur le pont, sécurisation de la route de la Chapelle-sur-Erdre, route de Treillières, route de la Filonnière ...). ; les lotissements font également l'objet d'une attention particulière (réhabilitation d'un lotissement par an : trottoir, eaux pluviales...) ; un schéma directeur est également appliqué pour le ruissellement des eaux.

Monsieur le Maire souligne l'importance de rester prudent face à cette prospective afin qu'elle reste adaptée à la réalité économique, tout en répondant au mieux aux besoins des administrés ; il appartient aux collectivités d'être actrices du plan de relance national. Les augmentations des dépenses à caractère générale et de la masse salariale doivent rester maîtrisées pour être apte à faire face à toute situation urgente.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), après avoir pris connaissance du rapport et en avoir discuté, a voté sur la tenue du débat d'orientation budgétaire.

1.2 – OUVERTURES ANTICIPEES DES CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2021 BUDGET VILLE-PORT

Rapporteur : Monsieur Arnaud DOUSSET

Budget Ville

La Gare de Sucé-sur-Erdre est un bâtiment communal, emblématique et typique des bâtiments de gare datant du 19ème siècle. C'est un bâtiment aujourd'hui non utilisé, qui doit faire l'objet d'une restructuration complète afin d'en faire notamment un tiers lieu accessible à tous les administrés et citoyens de la Commune.

Les travaux de réhabilitation vont se réaliser sur deux années et feront l'objet de demandes de subventions. Une Autorisation de Programme (AP) sera créée au moment du vote du Budget Primitif 2021.

Cependant, dans le cadre de la demande de la subvention DSIL « rénovation énergétique » il convient de réaliser un diagnostic énergétique et de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre préalablement à la réalisation des travaux. Aussi, il est nécessaire de prévoir une ouverture de crédit au 2313 à hauteur de 120 000 € TTC sur un projet global estimé à 600 000 € TTC.

Monsieur Franck MOUSSET souligne que le montant de 120 000€ semble disproportionné pour de « simples études » du projet de Tiers-Lieux. Les travaux engagés dans un calendrier contraint s'expliquent très certainement par la volonté d'obtenir des subventions. Ce concept est complexe et mériterait d'être abordé dans une instance où la minorité sera impliquée. Il est regrettable que le dossier soit présenté en Conseil municipal sans plus de précision sur la nature du projet, son fonctionnement, ...

Budget Domaine Portuaire

En 2020, il a été engagé des travaux d'électricité sur le domaine portuaire avec la société NRGIE. Conformément au devis, un acompte de 30%, soit 6 954.22€ HT, a été payé à l'ouverture du chantier et un paiement du solde à la fin des travaux.

L'engagement comptable 2020 a été soldé par erreur, aussi cette dépense n'apparaît pas dans les restes à réaliser 2020. Afin de payer le solde de cette facture, il convient de procéder à une ouverture de crédit de 16 226.52 € HT au 21531.

Monsieur le Maire confirme que le dossier a été accéléré du fait du calendrier de subvention contraint, certes, mais il reste maîtrisé par les élus en charge du dossier, Monsieur Bruno HAUGUEL et Madame Isabelle DELANNOY CORBLIN. Une concertation avec la population a été amorcée.

Monsieur HAUGUEL confirme en effet que la réhabilitation de la Maison de la gare avait été initialement positionnée en 2022-2023, mais que les attentes fortes de la population sur le sujet ont également motivé l'avancée du dossier. La notion de tiers lieux traduit une volonté de mixité : acteurs associatifs et économiques, des questions de transitions sociétales, environnementales, informatiques, ... La réflexion doit se poursuivre avec les élus au sein de la Commission Economie Tourisme. Les espaces de salles de réunions, de co-working, ... ont déjà fait l'objet de réflexions poussées. Il s'agira a priori d'une gestion municipale, avec l'objectif d'avoir un budget de fonctionnement équilibré. Une plateforme de gestion numérique est envisagée pour faciliter la gestion et diminuer les coûts de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

-l'ouverture anticipée des crédits supplémentaires pour l'exercice 2021 du Budget Ville, au 2313, la somme de 120 000 € TTC, à la majorité de ses membres présents (23 voix ; 5 absentions du groupe « Nouvel Elan à Sucé-sur-Erdre »)

- l'ouverture anticipée des crédits supplémentaires pour l'exercice 2021 du Budget Domaine Portuaire, au 21531, la somme de 16 226.52€ HT, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix).

1.3 – CESSION : VENTE AUX ENCHERES DE VEHICULES ET DE BIENS MEUBLES MAISON CORRIOU

Rapporteur : Monsieur Arnaud DOUSSET

La Commune de Sucé-sur-Erdre réforme des véhicules des services techniques qui ne présentent plus des caractéristiques suffisantes de fiabilité pour permettre un fonctionnement normal des équipes. Les véhicules concernés sont :

- Piaggio porter essence de 2008
- Citroën Jumpy essence de 1998
- Renault express Diesel de 1996
- Peugeot Partner frigorifique diesel de 2008

Le Peugeot Partner frigorifique qui est le véhicule de portage de repas n'a plus d'attestation de conformité, la caisse ayant 12 ans il est nécessaire de faire passer dans une station de test officielle spécialisée. Il existe 2 stations en France : Fresnes (94) et Cestas (33). Il a donc été décidé, pour fiabiliser le portage de repas, de changer de véhicule et de partir sur une location longue durée de nature à garantir la présence d'un véhicule opérationnel, y compris en cas de panne.

La commune a décidé de mettre en vente ces véhicules sur le site Webencheres.com avec les caractéristiques suivantes :

- Piaggio porter essence de 2008 : prix de départ de 200€ vendu 2 969€
- Citroën Jumpy essence de 1998 : prix de départ de 300 € vendu 1 418€
- Renault express Diesel de 1996 : prix de départ de 500 € vendu 2 212 €
- Peugeot Partner frigorifique diesel de 2008 : prix de départ de 1 000 € vendu 6 655 €

Par ailleurs, la SELA possède un bien immobilier « la Maison Corriou » qui sera prochainement détruit dans le cadre de la réhabilitation de l'îlot Pasteur. Aussi, la SELA a autorisé la commune à vendre, sur le site de Webencheres.com, les différents équipements de ce bâtiment : fenêtres, porte fenêtre, baie vitrée, porte de garage sectionnelle, diverses portes, du matériel électrique (interrupteur, tableau électrique...), des éléments de salle de bain et de cuisine...

Pour l'ensemble de ces biens, la mise à prix est de 1€ et il n'y a pas de prix de réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), approuve la mise aux enchères des véhicules et de procéder à leur cession pour un total de 13 254€ ainsi que les divers équipements de la Maison Corriou et de procéder à l'encaissement des recettes obtenues.

1.4 – FORMATIONS DES ELUS : BILAN 2020

Rapporteur : Monsieur Arnaud DOUSSET

Tous les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives.

Afin de conforter ce droit, le législateur a introduit à l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'obligation pour le Conseil Municipal de délibérer dans les 3 mois suivant son renouvellement, sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine, à cette occasion, les orientations et les crédits ouverts à ce titre, étant entendu que le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités qui peuvent être accordées aux Elus de la Commune.

Par délibération du 8 juillet 2008, le Conseil Municipal a approuvé les modalités d'instauration de ce droit à la formation comme suit :

- Crédit global mutualisé sans dotation proportionnelle à chaque groupe politique représenté au sein du Conseil Municipal ; maximum légal de 20 741 € à la date de délibération mais une dotation financière limitée à 15 950 €, issue du calcul suivant : 110 € (coût de la formation et frais de déplacement) x 5 jours x 29 élus. Le crédit a été ramené à 5 000 € pour 2015, compte-tenu des réalisations antérieures ;
- Attribution en fonction des besoins de chaque élu et au regard du crédit disponible.

Un bilan annuel doit être fait et il doit donner lieu à débat sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Il est rappelé que la procédure retenue pour les demandes de formation est la suivante :

- Choix par l'élu d'une formation proposée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur ;
- Transmission par l'élu de son bulletin d'inscription à la Direction Générale des Services pour validation de la demande par Monsieur le Maire (ou son représentant) ;
- Transmission par la Direction Générale des Services du bulletin validé à l'organisme de formation et pour information à l'élu ;
- Transmission par la Direction Générale des Services au service Finances-Comptabilité pour engagement comptable et suivi du crédit budgétaire.

Pour l'année 2020, le bilan de ce droit à la formation est le suivant :

- Nombre d'élus ayant demandé à participer à une formation : 6
- Une formation a été suivie représentant 6 jours de présence sur 2019 et facturé sur 2020 (pas de rattachement) pour un coût total de 570 €

NOMS	ORGANISME DE FORMATION	THEME	DATE	NBRE JOURS	Mandat	MONTANT Facturé Formation
NIESCIEREWICZ VALERIE	AMF	CONGRES DES MAIRES	19/12/19	1	2045	95,00
ROGER JEAN-LOUIS	AMF	CONGRES DES MAIRES	19/12/19	1		95,00
POUPEAU JEAN-MICHEL	AMF	CONGRES DES MAIRES	19/12/19	1		95,00
COSNARD VALERIE	AMF	CONGRES DES MAIRES	19/12/19	1		95,00
SPITERI DIDIER	AMF	CONGRES DES MAIRES	19/12/19	1		95,00
DESORMEAUX GUY	AMF	CONGRES DES MAIRES	19/12/19	1		95,00
TOTAL				6,00		570,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), prend acte de ce bilan.

1.5 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SUCE-SUR-ERDRE A LA CANDIDATURE GROUPEE PORTEE PAR LAD-SELA RELATIVE AU PROGRAMME ACTEE 2

Rapporteur : Monsieur Pierre LECUREUIL

LAD-SELA a proposé aux collectivités qui le souhaitent de répondre à l'appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA du Programme ACTEE 2, dans le cadre d'une démarche collective.

Ce programme est porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), avec le Ministère de la Transition Ecologique. Le premier objectif de l'AMI SEQUOIA est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Le second objectif de l'AMI est de créer des coopérations entre établissements publics, agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique

Le programme ACTEE2, au travers de cet AMI SEQUOIA, apporte des financements aux collectivités afin de leur permettre d'accélérer la mise en œuvre d'opérations de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti. Ce programme bénéficie d'un financement de 100 millions d'euros.

Le Groupement porté par LAD-SELA est composé de 10 collectivités présentes sur le Département de Loire-Atlantique. Ainsi, la Commune de Sucé-sur-Erdre souhaite participer à cette démarche collective qui a pour objectif la mise en place d'actions d'efficacité énergétique sur son patrimoine bâti, notamment le Gymnase de la Papinière.

L'action de LAD-SELA porterait sur une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage notamment sur le pilotage d'études pré-opérationnelles et opérationnelles, la réalisation d'audits énergétiques et d'études techniques pré-opérationnelles de rénovation énergétique (à réaliser en 2021), et une mise en œuvre opérationnelle de rénovation énergétique envisagée en 2022.

Monsieur Franck MOUSSET demande confirmation que la délibération porte bien sur la possibilité d'intégrer le programme et qu'une future délibération lancera une AMO si le projet est retenu, ce que confirme Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), approuve la participation de la Commune de Sucé-sur-Erdre à la démarche collective portée par LAD-SELA dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA - PROGRAMME ACTEE2.

1.6 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYDELA POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION TERRITORIAL POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS : AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Pierre LECUREUIL

La commune est adhérente du Syndicat Départemental d'Energies de Loire Atlantique (SYDELA), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité

Le groupement « Territoire d'Energie Pays de la Loire », dont le SYDELA est membre, est lauréat du programme CEE ACTEE 1, référencé PRO-INNO-17, porté par la FNCCR et EDF, en qualité de porteur associé et obligé, dont l'un des objectifs est de développer des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics.

Par le biais de son service Transition Energétique et dans le contexte précité, le SYDELA propose un accompagnement pilote (SYDEFI) visant à l'élaboration d'un plan d'action territorial pour l'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités (communaux et intercommunaux).

Cet accompagnement comprendra à minima :

- Un diagnostic territorial, composé :
 - d'un bilan des consommations d'énergies du patrimoine bâti,
 - d'évaluations de potentiels d'intégration des énergies renouvelables (EnR),
 - d'une évaluation de l'application du Décret Tertiaire (Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019),
- Un atelier de priorisation
- Des investigations des bâtiments priorités
- Un atelier Plan d'action et Stratégie
- Un Plan Pluriannuel d'Investissement territorial (PPI)

Cet accompagnement, par le SYDELA, des collectivités partenaires, s'effectuera à titre gratuit. Il est toutefois nécessaire d'établir et de signer une convention entre le SYDELA et les collectivités partenaires, afin de définir les modalités de ce partenariat.

Pour répondre à la demande de Madame Christine CHEVALIER, Monsieur LECUREUIL confirme que les deux études sont bien complémentaires et ne se chevauchent pas : l'action de la LAD-SELA concerne le gymnase de la Papinière

(où une refonte complète est à envisager), tandis que celle du SYDELA porte sur les autres bâtiments. Le programme LAD SELA est beaucoup plus global, là où l'action du SYDELA est plus ciblée (changement de vitrage, action énergétique ponctuelle...).

Monsieur le Maire confirme à Monsieur MOUSSET que le programme est bien gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), approuve la convention de partenariat avec le SYDELA pour la mise à disposition d'un service d'accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action territorial pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics, dans les conditions définies ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Monsieur le Maire

La création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) a été posée par la loi n° 200 – 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées, pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Les compétences de cette Commission sont définies par l'article 46 de ladite loi, lequel constitue le nouvel article L - 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- publier un rapport annuel présenté en conseil municipal et transmis au Préfet, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées et à tout organisme cité dans le rapport,
- faire toute proposition susceptible d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Suite à ces dispositions règlementaires, les missions particulières seront :

- assurer une veille « normes accessibilité » pour les nouveaux aménagements communaux en préconisant un passage en commission pour avis,
- sensibiliser et inciter la population à agir et réagir sur l'accessibilité,
- être à l'écoute des attentes et des besoins des usagers,
- actualiser le plan d'actions du PAVE.

Cette Commission travaillera en étroite collaboration avec la Commission Intercommunale Accessibilité pour les Personnes Handicapées.

De plus les services municipaux apporteront leur aide technique et administrative aux membres de la commission, à chacune des étapes de travail, en tant que de besoin.

Ainsi, la CCAPH sera composée de :

- 6 élus municipaux (Jean-Louis ROGER, Jean-Pierre GOUPIL, Valérie NIESCIEREWICZ, Valérie COSNARD, Caroline LEHMANN et Christine CHEVALIER)
- 4 techniciens communaux dont 1 de la Direction des Services Techniques, 1 du service des Affaires Sociales et 2 agents du service Voirie ou Espace vert.
- 1 représentant par association de personnes handicapées et d'associations d'usagers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), approuve la création de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées ainsi

que la liste des membres de cette Commission, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. URBANISME

3.1 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES REALISEES EN 2020

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

En application des dispositions de la loi du 8 février 1995, la Collectivité doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions opérées par elle ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec elle.

Ce bilan est annexé au compte administratif communal.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des acquisitions foncières de la Commune en 2020.

Le tableau détaillé des opérations immobilières est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), prend connaissance des acquisitions foncières de la Commune en 2020.

4. CULTURE

4.1 – CONVENTION DE PARTENARIAT ANNUELLE AVEC CELTOMANIA : AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame Marie-Laure COUFFY-MORICE

L'Association Celtomania met en réseau un collectif d'organisateur (communes, associations, partenaires privés) autour d'une programmation de manifestations culturelles ou festives ayant un lien direct avec la Bretagne et les Pays Celtiques sous forme d'un festival intitulé « les Celtomania » qui se déroulera de début octobre à la mi-novembre de l'année en cours dans des communes du département de Loire-Atlantique.

La commune est partenaire de Celtomania depuis la première saison culturelle de l'Escale Culture en 2017. La convention triennale 2018-2020 étant arrivée à son terme, l'association Celtomania propose le renouvellement de son partenariat pour 2021.

Celtomania assure la coordination de la programmation dans le temps ; le financement et la réalisation graphique de la communication générale diffusée sur le département. L'Association Celtomania assure la promotion du spectacle programmé par la Commune.

La Commune s'engage à diffuser les affiches, brochures, à communiquer sur le festival sur ses propres supports.

Le montant annuel de la participation au festival Celtomania est fixé à 700€ pour la Commune pour l'année 2021.

Un bilan global de l'édition (tableau de fréquentation, compte d'exploitation de l'année en cours) sera proposé à l'issu du festival par Celtomania.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), approuve la convention de partenariat annuelle pour 2021 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4.2 – CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE FRESQUE SUR UN MUR APPARTENANT AU SYNDICAT DE COPROPRIETE THIERRY IMMOBILIER : AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame Marie-Laure COUFFY-MORICE

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres souhaite proposer la création d'un parcours d'illustrations dans l'espace public à l'échelle du territoire intercommunal en lien avec le Salon du Livre Jeunesse. La Commune de Sucé-sur-Erdre a répondu favorablement à ce projet. La première fresque de l'illustratrice Yi Wang serait ainsi peinte à Sucé-sur-Erdre dans le cadre de l'édition 2021 du Salon du livre Jeunesse en Erdre et Gesvres.

Il a été proposé d'utiliser le mur appartenant au syndicat de copropriété THIERRY IMMOBILIER situé au 44 quai de Cricklade, proche de la Médiathèque. L'accord du Syndicat a d'ores et déjà été sollicité et sera formalisé lors de l'Assemblée Générale du 17 mars, à laquelle Madame Marie-Laure COUFFY-MORICE participera.

Une convention est proposée afin de formaliser le suivi de l'entretien dudit mur par la Commune demandée entre la collectivité et le syndicat de copropriété afin d'en définir les modalités, notamment l'entretien du mur / nettoyage / rafraîchissement qui sera pris en charge par la Mairie de Sucé-sur-Erdre pendant 5 ans. En contrepartie, la copropriété s'engage à conserver la fresque sur cette même durée.

L'engagement de la Mairie se fera uniquement sur la peinture et non sur les éventuelles détériorations du mur (type fissures...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), approuve les dispositions de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5. FAMILLE

5.1 – DETERMINATION DES TARIFS DES SÉJOURS POUR L'ÉTÉ 2021

Rapporteur : Madame Valérie COSNARD

Trois séjours d'été seront organisés par le secteur municipal Jeunesse et proposés aux familles avec une tarification calculée en fonction des ressources des familles :

Pour les jeunes de 11-14 ans :

Deux séjours seront proposés, du 20 au 23 juillet et du 17 au 20 août (16 jeunes, 2 animateurs par séjour).

La tarification envisagée est la suivante :

- Le taux d'effort pour les familles sera de 0,21362.
- La Commune prendra en charge 40 € par enfant quel que soit le QF de la famille.

Soit pour exemple :

QF < 500 :	41,18 € (prix fixe)
QF = 600 :	88,17 €
QF = 700 :	109,53 €

QF = 1200 :	216,34 €
QF = 1700 :	323,15 €
QF > 1700 :	323,37 € (prix fixe)

Pour les jeunes de plus de 14 ans :

Le séjour sur l'initiative des jeunes 2021 dispose d'un budget de 5378,44€ pour 12 jeunes et 2 animateurs.

Le coût réel par jeune s'élève à donc à 448,20 €.

La tarification envisagée est la suivant :

- Le taux d'effort pour les familles sera de 0,263494.
- La commune prendra en charge 45 € par enfant quel que soit le QF de la famille.

Soit pour exemple :

QF < 500 :	54,95 € (prix fixe)
QF = 600 :	113,10 €
QF = 700 :	139,45 €
QF = 1200 :	271,19 €
QF = 1700 :	402,94 €
QF > 1700 :	403,20 € (prix fixe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), approuve les tarifs des séjours Été 2021.

5.2 – DETERMINATION DES TARIFS DES ESCAPADES 8/11 ANS POUR L'ÉTÉ 2021

Rapporteur : Madame Valérie COSNARD

Des escapades avec nuitées ont été organisées au cours de l'été 2019, sur le site de la Base nautique de Mazerolles pour les enfants de 8 à 11 ans et il est envisagé de renouveler cette proposition en 2021.

La durée de 3 jours et 2 nuits sera maintenue : du 20 au 22 juillet, 27 au 29 juillet et du 17 au 19 août (22 jeunes, 2 animateurs et 1 directeur par escapade).

La tarification envisagée est la suivante :

- le taux d'effort pour les familles sera de 0,070617.
- La Commune prendra en charge 10 € par enfant quel que soit le QF de la famille.

Soit pour exemple :

- QF < 500 :	16,83 € (prix fixe)
- QF = 600 :	32,37 €
- QF = 700 :	39,43 €
- QF = 1200 :	74,74 €
- QF = 1700 :	110,05 €
- QF > 1700 :	110,12 € (prix fixe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), approuve les tarifs des Escapades 8/11 ans de l'été 2021.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Patrick MOREAU

Créations de postes

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'Organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Multi-accueil

Les postes créés au tableau des effectifs pour les agents du Multi-accueil nécessitent une mise en adéquation avec les nécessités du service public. En effet, les temps de travail des agents ne couvrent pas les besoins de fonctionnement du service.

Au cours des dernières années, l'ajustement des horaires d'ouverture de la structure, les nouvelles modulations et les mouvements de personnels ont fait l'objet d'une réévaluation partielle des temps de travail. De plus, l'augmentation du temps alloué aux missions administratives de la directrice a généré un report des heures d'encadrement des enfants sur d'autres agents.

En conséquence, certains agents du service réalisent de nombreuses heures complémentaires qu'il convient de régulariser en apportant des modifications aux postes existants. Ainsi, il est proposé de modifier les postes suivants à compter du 1^{er} avril 2021 :

Grade	Temps de travail actuel	Modification de temps de travail
adjoint d'animation principal 2ème classe	34/35ème	temps complet
auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	28/35ème	29.5/35ème
adjoint d'animation	28/35ème	31/35ème
adjoint d'animation	25/35ème	27/35ème

Enfance-jeunesse

Agent du service Moyens internes lors de son embauche dans la collectivité, un agent a bénéficié d'une mutation professionnelle en interne au service Enfance-jeunesse. Titulaire du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, l'agent sollicite son intégration directe au grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, grade de la filière Animation en adéquation avec les missions exercées. Il convient de créer un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés (28 voix), approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

6.2 – ACCOMPAGNEMENT A L'ADAPTATION DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME AUX BESOINS DE LA COLLECTIVITE, DANS UNE VOLONTE D'AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Rapporteur : Monsieur Patrick MOREAU

La commune de Sucé-sur-Erdre œuvre depuis près de deux ans en faveur d'une réorganisation de certains de ses services, pour faire face à l'évolution croissante des besoins sur la commune.

La Direction des services techniques et de l'urbanisme (DSTU) fait partie des directions impactées, aussi bien pour ses services Bâtiments, Voirie, Espaces verts, que Logistique ou encore Urbanisme.

L'année 2020 a été l'occasion, par le processus de négociation du temps de travail, pour le personnel, notamment de la DSTU, de s'exprimer sur ses conditions de travail. L'équipe de direction du Centre technique municipal (CTM) renouvelée entre 2019 et 2020 impulse également la mise en œuvre de nouvelles dynamiques de travail pour répondre à la forte charge de travail, aux difficultés à piloter les actions, ou encore au manque de reporting constatés.

La Collectivité reste soucieuse de proposer aux agents un cadre de travail serein et de limiter les risques psychosociaux qui pourraient découler d'une organisation inadaptée.

Par ailleurs, elle souhaite porter les nombreux et importants projets de la nouvelle municipalité de la manière la plus efficace, avec une utilisation satisfaisante et optimale des ressources tant humaines que budgétaires. L'équipe municipale se questionne ainsi sur l'organisation des services techniques, l'attribution, suffisante ou non, des moyens financiers, l'affectation des agents.

Pour répondre à ces objectifs, Monsieur le Maire souhaite faire réaliser un accompagnement des services techniques et urbanisme afin d'améliorer les conditions de travail des agents et le service rendu aux usagers.

Nadège PLANCHENault, Directrice Générale des Services, a contacté différents cabinets afin de recevoir des propositions d'accompagnement.

Les propositions de GMTO-Conseil et GSA-Management ont retenu plus particulièrement l'attention des élus et de la direction générale, ainsi que du directeur des services techniques, étroitement associé au projet. Les expériences complémentaires des deux consultants, pour l'un tournée vers les collectivités locales et pour l'autre vers les entreprises, permettront de croiser les regards et d'avoir une approche pluridisciplinaire. Chaque cabinet (GMTO et GSA Management) traitant d'aspects complémentaires, la commune a souhaité que ceux-ci proposent une offre commune.

Le cabinet GMTO-Conseil de Monsieur Yves PENVERNE assurera le pilotage de la mission et sera en charge des questions relatives au fonctionnement général des services techniques, des aspects relationnels de la gouvernance du CTM.

Le cabinet de Monsieur Roger LUNEL interviendra pour tous les aspects concernant l'organisation générale du travail, la conduite des chantiers, le fonctionnement technique des équipes, le respect des règles de sécurité.

L'évaluation au travers d'entretiens et d'exams des pratiques existantes doit permettre d'identifier les capacités d'optimisation de l'organisation actuelle en ce qui concerne les modalités de distribution et d'exécution de la charge de travail en fonction des compétences individuelles et collectives, d'évaluer les modalités de gestion des flux d'informations internes et externes aux services techniques.

L'intervention des deux cabinets se fera en deux temps : d'abord un état des lieux relatifs au fonctionnement de la Direction des services techniques et de l'Urbanisme ; ensuite, des propositions d'amélioration, lors d'ateliers réunissant le DST et les responsables des services concernés. Le plan d'actions définis hiérarchisant les priorités sera soumis aux élus et présenté au personnel.

Cette mission doit aboutir courant avril – mai.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Madame Christine CHEVALIER s'interroge sur ce projet d'accompagnement visant à l'adaptation du CTM aux besoins de la population, alors que lors du dernier Conseil municipal, il a été voté un projet de séminaire Relations

cadres- élus, et que le Fil de l'Erdre relate un projet de Participation citoyenne. Elle s'interroge sur le besoin d'un tel accompagnement de l'équipe majoritaire ? Pourquoi un tel turn-over au sein des équipes d'agents ? Elle s'interroge sur le cout de ces accompagnements.

Monsieur le Maire explique que les renouvellements de poste parmi les agents territoriaux et le nouveau mandat avec des élus, découvrant pour certains le fonctionnement des collectivités, ont rendu nécessaire le séminaire Cadre- élus avec le Centre de gestion, qui a été soumis au vote du conseil municipal de janvier 2021. Il s'agit bien là, de poser le cadre des relations de travail, pour faciliter les relations des agents et des élus et mieux mener les projets du mandat (3 655€).

Par ailleurs, la mission sur la Participation citoyenne est un grand projet du mandat actuel : le citoyen doit participer à la construction des projets. La participation citoyenne, mise en place sous le mandat 2014-2020 (via par exemple l'accompagnement des groupes de citoyens « Partageons nos idées » ou encore le projet ZAC centre-ville où était conviés les citoyens), a été formatrice et constructive pour les projets municipaux. Toutefois, cette participation citoyenne doit être cadrée et organisée : les élus sont attendus sur leur programme, ils doivent donner un cadre et leur vision mais aussi être en capacité de partager leur projet avec la population. Cette participation doit enfin être modulée selon la nature du projet (information, co-construction, ...). Il s'agit bien de redonner confiance aux citoyens dans le politique. L'accompagnement sur la participation citoyenne doit permettre aux élus de s'approprier le sujet, pour le mener à bien. Le cout est de 15 600€ HT.

Enfin, l'accompagnement à l'adaptation du CTM répond avant tout aux propositions du Directeur des services techniques : face aux attentes très fortes de la population, celles des élus, ... il est nécessaire de mesurer les moyens dont disposent les services techniques et de l'urbanisme pour un service public de qualité mais aussi un environnement de travail agréable pour les agents. Il ne faut pas y voir un problème de management. Monsieur le Maire indique que le cout de cette prestation est de 22 850€ HT. Monsieur Patrick MOREAU précise qu'un retour sur les résultats de cette étude sera fait à l'ensemble des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents et représentés (23 voix pour et 5 absentions pour le groupe « Nouvel Elan à Sucé-sur-Erdre »), approuve la démarche d'accompagnement.

7. TRAVAUX – GESTION DES EAUX – DOMAINE PORTUAIRE

7.1 – POINT SUR LES OPERATIONS ET CHANTIERS EN COURS - INFORMATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GOUPIL

Coteaux Saint Michel : le chemin a été décaissé, un revêtement plus propre a été mis ; un empierrement a également été fait pour soutenir le talus à gauche. Les arbustes ont été taillés. Les blaireaux ont fragilisé. L'évacuation des eaux pluviales a également fait l'objet d'un travail d'amélioration, de même qu'une chicane est mise en place pour empêcher le passage des mobylettes.

Club house du tennis : Le planning est respecté et le chantier devrait se terminer fin juillet. Pour répondre aux questions de Monsieur Didier BERTIN, Monsieur GOUPIL indique que le club house est agrandi de 30 m² avec surtout une distribution des espaces très différente et le respect des normes handicapés. De même, l'escalier existant relativement dangereux sera supprimé, l'accès au club house se fera entre le bâtiment actuel et les courts de tennis extérieurs avec une pente plus douce.

8. INTERCOMMUNALITE

8.1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES : INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en Erdre et Gesvres semaine dernière, mettant en évidence la bonne santé financière de la communauté de communes, malgré les conséquences financières difficiles du COVID (exonération de charges ...).

Une prudence est observée concernant la reprise de l'économie et la vente des terrains.

Il a été décidé lors du conseil communautaire un pacte financier avec 6 millions d'euros attribués aux collectivités par fonds de concours, sur des opérations à ce jour non ciblées. Tout type de projet peut bénéficier de cette aide financière, même les projets démarrés en 2020. Sucé-sur-Erdre pourra bénéficier d'une aide de 706 000€ et a déjà ciblé des projets.

Monsieur Franck MOUSSET, s'il se dit satisfait sur les informations orales de Monsieur le Maire, regrette de n'avoir aucun écrit émanant de la CCEG, et souhaite avoir des précisions :

- Les acquisitions sur l'AFLA : pour un prochain Conseil municipal, est-il possible d'aller plus loin dans les enjeux ?
- Projet de territoire : où en est ce dossier ? Monsieur le Maire indique qu'il est quasiment terminé et les grandes orientations ont été données au conseil de développement. L'écriture se poursuit entre les 12 maires, les 12 vice-présidents et le conseil de développement. Le document devra être présenté aux 12 communes.
- Qualité de l'eau : à la demande de Monsieur MOUSSET, Monsieur le Maire confirme la possibilité d'organiser un Conseil Municipal privé sur les questions de qualité de l'eau en présence du Vice-président.

PARTIE II : **DECISIONS DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS**

Marchés publics :

- Marché 2020-009 portant sur la **Réalisation d'une étude urbaine** sur la commune de Sucé-Sur-Erdre, attribué à Agence PAUME, 28 Rue du Calvaire, 44000 NANTES pour un montant de 73 850.00€ HT.
- Marché 2020-012 portant sur l'**Accord-Cadre pour l'entretien, maintenance, réparation, remplacement des installations d'éclairage public et illuminations festives** sur la commune de Sucé-Sur-Erdre, attribué à NRGIE SERVICES, La Chotinière, 44240 SUCE-SUR-ERDRE.

Cet accord-cadre est consenti pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Montant maximum pour la 1ère année 60 000€ HT puis 45 000€ par année de reconduction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

PARTIE III : **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Agenda municipal :**

- Lundi 29 mars à 19h : Commission Finances-Marchés publics - Achats
- Mardi 06 avril à 19h : Conseil Municipal
- Lundi 19 avril à 19h : Commission Finances-Marchés publics - Achats
- Mardi 27 avril à 19h : Conseil Municipal

Nota : Ce calendrier est donné à titre indicatif et est susceptible de modifications.

- **Manifestations :**

Du fait du COVID, toutes les manifestations de mars et avril sont annulées sauf l'exposition dans le cadre du **salon du livre** du 24 mars au 9 mai.

<http://www.suce-sur-erdre.fr/agenda/>

Report si possible des spectacles de l'Escale Culture.

La Médiathèque proposera certaines animations en ligne (vidéo en live...)

Information à destination des Elus